

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS Nº 82-2021

Indemnités du Conseil communal pour la Législature 2021-2026

La Commission s'est réunie le 23 mars 2021 à 19h30 à la salle de conférence de la Salle de spectacles, elle était composée de :

Mesdames et Messieurs Nathalie Jaccard, Rosana Joliat, Suzanne Sisto-Zoller, Michele Scala, Suat Ozcan, Silvio Torriani et Eugène Roscigno, Président-Rapporteur.

Était absent : M. André Cordeiro

Le Bureau du conseil était représenté par M. Jonas Kocher, Président

Le préavis déposé par le Bureau du Conseil selon l'art 16 de notre règlement a pour but de fixer les indemnités du Bureau, des membres du Conseil, des membres des commissions relevant du Conseil, du Président, du secrétaire, du secrétaire suppléant, de l'huissier et de l'huissier suppléant.

Des commissaires regrettent, qu'à l'inverse des précédentes législatures, les groupes politiques n'ont pas été consultés en amont de la séance, pour pouvoir en parler. Ceci aurait facilité nos discussions.

Après une présentation de M Jonas Kocher qui nous explique les choix principaux du bureau, soit :

- Valoriser le travail qui est fourni lors des commissions ad hoc ou permanentes.
 En effet, les sujets deviennent de plus en plus complexes et les séances plus longues.
- Favoriser la digitalisation et ainsi permettre à tout un chacun de s'équiper et de se former aux outils informatiques.

La commission a particulièrement discuté des points qui étaient différents de la législature actuelle.

Huissier et Huissier suppléant :

- Sur ce poste la modification importante est que l'indemnité de l'huissier suppléant passe de CHF 35.- à l'heure à une indemnisation forfaitaire de CHF 1'100.- par année, brut.
- Que les frais de l'Huissier et de l'Huissier suppléant du Conseil communal sont remboursés après accord du Bureau du Conseil communal et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal.

Discussion

La justification est basée sur le temps de présence de l'huissier suppléant. Pour le Bureau celui-ci correspond à un calcul moyen, soit 9 conseils de 4 heures inclus temps de préparation à CHF de 35.- (tarif actuel)

Après discussion la commission en accepte les incidences et exprime un vœu :

La commission aimerait connaître, pour le futur, plus précisément quel est le rôle des huissiers et s'il existe un cahier des charges pour leur travail afin de mieux comprendre la différence des traitements.

Commissions ad hoc et permanentes

- Jeton de présence du Président de commission : CHF 70.- par séance
- Jeton de présence des Commissaires : CHF 60.- par séance

Discussion

Comme indiqué dans le préambule du rapport, l'augmentation de 60.- à 70.- pour le président de commission et de 50.-à 60.- pour les membres se justifie aux yeux de la Commission.

> Après discussion la Commission en accepte également les incidences

Votations - élections

- Bureau de vote : CHF 50.-
- Observateurs élection : CHF 50.- forfaitaire pour la journée

Discussion

Pour les membres du bureau de vote, ce forfait de CHF 50.-, au lieu de 25.- de l'heure, est un reflet du temps réel d'une matinée de votations, en tenant compte des déplacements et de l'ouverture des bureaux.

La Commission en accepte les incidences

Pour les observateurs, la Commission propose la suppression de ce poste. Elle estime que c'est aux partis politiques de les designer (s'ils estiment en avoir besoin) et s'ils désirent les rémunérer (amendement N° 1 suppression)

La commission refuse ce point et propose un amendement.

Amendement N° 1

« Votations - élections »

- Bureau de vote : CHF 50.-
- Observateurs élection : CHF 50.- forfaitaire pour la journée »

Indemnités « informatique »

• CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin)

Il y a cinq ans, l'utilisation d'une adresse courriel @renens.ch a été imposée à tous les conseillers communaux pour toutes les communications liées au Conseil communal. Afin de permettre à tout un chacun de s'équiper et de se former aux outils informatiques, le Bureau propose une indemnité de CHF 50.- par semestre soit un montant total de CHF 500.- pour un conseiller qui ferait l'entier de la législature.

Discussion

Après discussion la Commission estime que cette indemnité doit être versée à tous les conseillers, et pas seulement aux conseillers ne désirant pas recevoir du courrier ordinaire. Elle peut contribuer, par exemple, à la prise en charge, entre autres, des

diverses impressions, car encore beaucoup de nos collègues reçoivent le matériel via courriel, mais imprime quand même une partie des documents reçus.

➤ La commission accepte les incidences avec l'amendement :

Amendement N° 2

« Indemnités « informatique »

 CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin) pour tous les membres du Conseil.

Frais de Baby sitting

 En se basant sur les recommandations de la Croix Rouge, les frais de babysitting s'élèvent à CHF 11- de l'heure, augmenté de 1h pour le déplacement. Si les deux parents sont élus et présents aux mêmes séances, seulement l'un des deux touchera l'indemnité.

Discussion

Cette proposition permet de mieux coller à la réalité et en facilite la gestion

La commission accepte les incidences

Conclusion

La Commission après un débat interne, accepte les conclusions à l'unanimité des présents, avec les deux amendements et le vœu ci-dessous.

Amendements

Amendement N° 1

« Votations - élections

- Bureau de vote : CHF 50.-
- Scrutateurs, dépouillements élections : CHF 25.- de l'heure.
- Observateurs élection : CHF 50.- forfaitaire pour la journée

Amendement N° 2

« Indemnités « informatique »

 CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin) pour tous les membres du Conseil.

<u>Vœu</u>

Qu'un cahier des charges soit créé pour définir le rôle des huissiers

Le rapport est accepté à l'unanimité

CONCLUSIONS (AMENDÉES)

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Sur proposition du Bureau du Conseil communal,

Après avoir ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Que les jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 :

Indemnités du Conseil communal

Le Bureau vous propose les indemnités suivantes pour Conseil communal pour la législature 2021 – 2026.

Conseil Communal

- Jeton de présence du Président du Conseil : CHF 60.- par séance
- Jeton de présence des Conseillers communaux : CHF 40.- par séance
- Indemnité du Président du Conseil : CHF 6'000.- par année
- Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-17h30 : CHF 50.- par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)
- Indemnités Scrutateurs Bureau : CHF 180.- par année

Si un conseiller quitte le Conseil en milieu de séance, le Président se réserve le droit de ne pas attribuer l'entier du jeton de présence ou qu'une partie.

En cas de dépassement de l'heure de minuit, article 88 RCC « prolongation de séance », les jetons de présences sont doublés pour les personnes encore présentes.

Secrétariat

- Secrétaire du Conseil : selon préavis N° 11-2017 Indemnités et taux d'activité de la secrétaire du Conseil communal dès le 1er juillet 2017
- du/de la secrétaire et secrétaire suppléant.e du Conseil communal : remboursement après accord du Président et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal.
- Secrétaire suppléant.e : CHF 35.- de l'heure

Huissier et Huissier suppléant

- Huissier: CHF 2'200.- par année, brut
- Huissier suppléant, e : CHF 1'100.- par année, brut
- Frais de l'Huissier et de l'Huissier suppléant du Conseil communal : remboursement après accord du Bureau du Conseil communal et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal.

Commissions ad hoc et permanentes

- Jeton de présence du Président de commission : CHF 70.- par séance
- Jeton de présence des Commissaires : CHF 60.- par séance
- Établissement rapport : CHF 200.- le rapport
- Établissement du rapport final de la commission de gestion : CHF 500.- le rapport
- Établissement du rapport final du budget par la COFIN : CHF 500.- le rapport
- Établissement du rapport final des comptes par la COFIN : CHF 500.- le rapport
- Établissement de compte rendu : CHF 50.- le compte rendu
- Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-17h30 : CHF 50.- forfaitaire par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)

Votations – élections

- Bureau de vote : CHF 50.-
- Scrutateurs, dépouillements élections : CHF 25.- de l'heure.
- Observateurs élection : CHF 50.- forfaitaire pour la journée

Indemnités « informatique »

CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin) pour tous les membres du Conseil communal

Frais de Baby sitting

En se basant sur les recommandations de la Croix Rouge, les frais de baby-sitting s'élèvent à CHF 11. - de l'heure, augmenté de 1h pour le déplacement. Si les deux parents sont élus et présents aux mêmes séances, seulement un des deux touchera l'indemnité.

Approuvé par le Bureau du Conseil dans sa séance du 09 mars 2021
